

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 avril 2021

---

**ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)**

Adopté

**AMENDEMENT****N ° AS310**présenté par  
Mme Calvez

-----

**ARTICLE 8**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« La Banque publique d'investissement publie annuellement des données réparties par sexe relatives aux bénéficiaires de ses actions de soutien en faveur de l'entrepreneuriat et du développement des entreprises. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à appréhender de façon plus transparente la part des femmes à la tête des entreprises financées par Bpifrance, par la publication annuelle de données.

Une étude SISTA x CNNum x BCG de février 2021 pointe la faible représentation des femmes dans l'entrepreneuriat. En 2020, 4 % des startups ont été fondées par des équipes féminines ; 17 % par des équipes mixtes (avec au moins une femme dans l'équipe fondatrice). Cela ne représente qu'une faible augmentation de 4 points par rapport à l'année précédente. Parmi les freins cités par les femmes souhaitant se lancer dans un projet entrepreneurial, la question du financement ressort souvent. C'est pour cela que la Banque Publique d'Investissement détient un rôle primordial dans l'entrepreneuriat féminin, en dotant les projets menés par des femmes de moyens pour lancer leur structure. Cette mesure s'inscrit dans une démarche d'objectivation des inégalités afin de pouvoir mettre en place des mesures correctives.